



Département de seine et marne  
Canton de Serris  
Mairie de CrécY la Chapelle

## DECISION MUNICIPALE N°04/2024

### OBJET : LICENCE ANNUELLE « LE PARAPHEUR » - GESTION DU COURRIER

La Maire de CrécY la Chapelle ;

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 ;

**VU** la délibération n°11/2023 du 13 mars 2023 portant délégation du conseil municipal à Madame la Maire dans le cadre des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, et ce pour la durée du mandat ;

**CONSIDERANT** la nécessité de procéder au renouvellement de la licence annuelle passée avec la société « Le Parapheur » en vue de la gestion du courrier arrivé en mairie ;

**CONSIDERANT** la proposition de la société LE PARAPHEUR sise, 29 rue de Lisbonne – 75008 PARIS, en date du 05 janvier 2024 ;

### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : d'accepter la proposition présentée par la société LE PARAPHEUR sise, 29 rue de Lisbonne – 75008 PARIS.

**Article 2<sup>ème</sup>** : Précise que le coût annuel de cette prestation s'élève à 3 000 € HT soit, 3 600 € TTC et que toute prestation complémentaire fera l'objet d'un avenant à la présente convention.

**Article 3<sup>ème</sup>** : Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année en cours.

**Article 4<sup>ème</sup>** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à CrécY la Chapelle, le 05 janvier 2024.

Christine AUTENZIO,  
Maire.

Accusé de réception en préfecture  
077-217701424-20240105-04-2024-AI  
Date de télétransmission : 09/01/2024  
Date de réception préfecture : 09/01/2024

Facture F24-0288

Date : 05/01/2024

Date d'échéance : 04/02/2024

**Le Parapheur**29 rue de Lisbonne  
75008 Paris, France

Votre contact : Alexia CHASSAGNOUX

**Crécy-la-Chapelle**Place Michel Houel, 3 Rue du Général Leclerc  
77580 Crécy-la-Chapelle**Objet : Licence annuelle le Parapheur**

Désignation	Quantité	PU (HT)	TVA	Montant (HT)
Licence annuelle Le Parapheur - Commune	1 unité	3 000,00 €	TVA 20%	3 000,00 €

- Licence annuelle
- Stockage illimité (Go)
- Utilisateurs illimités
- Mises à jour automatiques
- Maintenance comprise
- Support email et téléphone 5/7 jours
- Mise à disposition d'un site de formation

Base HT	Taux	TVA	Total HT	3 000,00 €
3 000,00 €	20.00 %	600,00 €	Total TVA	600,00 €
			Total TTC	3 600,00 €

Taux de pénalité : 3 fois le taux légal

Taux d'escompte : néant

En cas de retard de paiement, application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € selon l'article D. 441-5 du code du commerce.

**Net à payer 3 600,00 €**Accusé de réception en préfecture  
077-217701424-20240105-04-2024-AI  
Date de télétransmission : 09/01/2024  
Date de réception préfecture : 09/01/2024